



Luxembourg, le 22 septembre 2011

Dossier suivi par Madame Anne Tescher
Secrétaire de la Commission des Pétitions
Tél.: 466 966 264
Courriel : atescher@chd.lu

Monsieur Jean-Claude Juncker
Premier Ministre
Ministre d'Etat

Concerne : Pétition n° 307 pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Monsieur le Premier Ministre,

Au cours de sa réunion du 19 septembre 2011, la Commission des Pétitions a procédé à un échange de vues avec les pétitionnaires de la pétition citée en référence.

Par la motion adoptée le 7 juin 2011 dans le cadre du débat d'orientation sur les relations entre l'Etat et les communes, d'une part, et les cultes religieux, d'autre part, la Chambre des Députés a invité le Gouvernement "à instituer un groupe de réflexion chargé de réfléchir sur l'évolution future des relations entre les pouvoirs publics et les communautés religieuses".

Dans ce contexte, la Commission des Pétitions souhaite se renseigner plus particulièrement au sujet de la mise en place de ce groupe de réflexion, notamment si ce dernier a déjà été instauré, et, le cas échéant, si ses membres ont été désignés.

En effet, la Commission des Pétitions propose que les pétitionnaires soient également représentés au sein du groupe de réflexion, en particulier des membres des associations initiatrices de la pétition, à savoir Liberté de conscience, AHA et sokrates.lu.

J'adresse copie de la présente à Madame Octavie Modert, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Annexes:

- Pétition
- Motion

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission des Pétitions
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 22 septembre 2011

Anne Tescher
Secrétaire de la Commission des Pétitions